



COMITE DEPARTEMENTAL
DE L'EURE
DE TENNIS DE TABLE



REGLEMENT
CHAMPIONNAT DE L'EURE
PAR EQUIPES
2025-2026

« Règlement en conformité et complémentarité des règlements fédéraux »
Dates de dernières mises à jour : 08/09/2025

Responsable : Grégory HUET – 06 66 65 52 31 – championnats@cdtt27.fr

1 - Dates et horaire des rencontres

Vendredi à 20h30. Jour officiel pour le brûlage : Vendredi.

2 - Ouverture des salles

La salle dans laquelle se déroule la rencontre doit être ouverte 30 minutes, au moins, avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

3 - Matériels

Les parties se jouent avec des balles plastiques.

4 - Composition des équipes

4.1 - Pour les 4 divisions : 4 joueurs

4.2 – **Suppression totale de la limitation du nombre de mutés par équipe**

5 - Participation des féminines au championnat masculin

Possibilité de composer des équipes avec quatre féminines dans chaque division.

Lorsqu'une féminine participe alternativement au championnat masculin et au championnat féminin, les règles générales s'appliquent pour chaque championnat : il n'y a pas de correspondance du brûlage entre les deux championnats.

Une féminine peut participer, au titre d'une même journée, à la fois au championnat masculin et au championnat féminin, sans limite, à condition que les rencontres ne se déroulent pas à la même date.

6 - Feuille de rencontre

La feuille de rencontre doit être fournie par le club recevant.

Les rencontres se jouent en 14 points.

L'équipe receveuse devra prendre, systématiquement, sur la feuille de match, les lettres A, B, C et D.

7 - Transmission des résultats

7.1 - L'équipe qui reçoit doit saisir le résultat de la rencontre et les scores individuels des joueurs sur GIRPE ou à défaut sur le site de la FFTT (SPID - Espace Monclub).

7.2 - Lorsqu'une équipe est exempte d'un tour de championnat ou bénéficie d'un forfait, elle doit saisir le détail de la feuille (liste des joueurs) sur GIRPE ou SPID, même si elle n'est pas en position d'équipe receveuse. Si elle est dans l'impossibilité de le faire, elle doit remplir une feuille de rencontre en indiquant le nom des joueurs, la division et la poule concernée. Cette feuille doit-être envoyée dans les 48 heures, soit par mail, soit par courrier postal aux adresses indiquées ci-dessous.

L'équipe qui ne respectera pas ce règlement sera sanctionnée de la manière suivante :

- La composition de l'équipe sera considérée comme identique à la journée précédente.
- Amende pour feuille de rencontre non envoyée. (Voir annexe 1)

L'adresse mail est : championnats@cdtt27.fr

L'adresse postale est :

Grégory HUET
5, Rue du Doult de la Salle
27290 FRENEUSE-SUR-RISLE

8 – Equipes incomplètes

8.1 - Une équipe est incomplète soit lorsqu'un joueur est brûlé, soit lorsqu'il est absent. Il faut considérer comme joueur absent soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties. Une pénalité financière sanctionnera toute équipe incomplète. (Voir annexe 1)

8.2 - L'absence de deux joueurs dans une équipe entraîne la perte de la rencontre par forfait, la rencontre ne se déroulant pas.

8.3 - Lorsqu'une équipe est incomplète au moment des doubles, elle doit obligatoirement disputer le double 1. Il en est de même si un joueur est absent depuis le début de la rencontre jusqu'au moment des doubles.

9 – Brûlage et Forfait

Voir annexe 2

10 - Report des rencontres

Aucun report de rencontre ne sera admis sauf les cas prévus par le règlement des championnats fédéraux, à savoir : intempéries, épreuves prioritaires de fédération ou de ligue.

Dans ces deux cas précis ne pas omettre de prévenir le responsable des championnats départementaux :

Grégory HUET - 06 66 65 52 31 – championnats@cdtt27.fr

Deux équipes de championnat devant se rencontrer, n'ayant pas disputé la rencontre fixée par le calendrier départemental, auront toutes les deux la rencontre perdue par pénalité, si elles ne peuvent argumenter d'un des deux motifs précédemment cités.

11- Licences

Tout joueur, dès sa première rencontre de championnat, devra présenter sa licence « joueur » validée pour la saison en cours, ou avoir fait la demande près de la Ligue avant la rencontre.

Cette demande peut être faite sur internet juste avant l'heure officielle de la rencontre à condition que le joueur soit en possession de son certificat médical.

La commission sportive considèrera comme absent, tout joueur non en règle pour la saison en cours, avec toutes les conséquences que cette décision pourrait entraîner pour l'équipe du joueur fautif.

12 - Amendes

Voir annexe 1

13 – Arbitrage

A défaut de juge arbitre désigné ou officiel présent dans la salle, le capitaine de l'équipe visiteuse sera le juge arbitre de la rencontre. Il devra obligatoirement inscrire ses coordonnées à l'endroit prévu sur la feuille de rencontre.

14 - Déroulement

Le championnat se déroule en 2 phases pour les 4 divisions.

14.1 - Première Phase (septembre - janvier)

14.1.1 - Nombre de poules par division :

La D1 = 3 poules de 8 équipes

La D2 = 6 poules de 8 équipes

La D3 = 6 poules de 8 équipes

La D4 = en fonction du nombre d'équipes inscrites.

14.1.2 - Composition des poules :

a) Les descentes de la division supérieure

b) Les montées de la division inférieure

c) Les équipes, de la division concernée, restantes de la saison précédente, jusqu'à concurrence de :

24 équipes pour la D1

48 équipes pour la D2

48 équipes pour la D3.

14.1.3 Déroulement :

Journées 1 à 7.

Déroulement par rencontres « aller » uniquement.

14.1.4 - Fin de la première phase :

a) Montées en division supérieure :

Pour la D1 : Le premier de chaque poule et le meilleur deuxième montent en R4.

Pour la D2 : Le premier de chaque poule monte en D1.

Pour la D3 : Le premier de chaque poule monte en D2.

Pour la D4 : Le premier de chaque poule monte en D3.

b) Descentes en division inférieure :

Le nombre de descentes, dans chaque division, est fonction des descentes de Régionale et des montées de chaque division Départementale.

14.2 – Deuxième Phase (février - mai)

14.2.1 Nombre de poules par division :

La D1 = 3 poules de 8 équipes

La D2 = 6 poules de 8 équipes

La D3 = 6 poules de 8 équipes

La D4 = en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Une association peut inscrire une équipe supplémentaire (ou plusieurs) pour la deuxième phase, en D4, à condition qu'il n'y ait pas eu de forfait général d'une équipe de cette association pendant la première phase.

14.2.2 - Composition des poules :

- a) Les descentes de la division supérieure
- b) Les montées de la division inférieure
- c) Les équipes, de la division concernée, restantes de la première phase, jusqu'à concurrence de :
 - 24 équipes pour la D1
 - 48 équipes pour la D2
 - 48 équipes pour la D3

14.2.3 - Déroulement :

Déroulement par rencontres « aller » uniquement.

14.2.4 - Fin de saison :

- a) Montées en division supérieure :
 - Pour la D1 : Le premier de chaque poule et le meilleur deuxième montent en R4.
 - Pour la D2 : Le premier de chaque poule monte en D1.
 - Pour la D3 : Le premier de chaque poule monte en D2.
 - Pour la D4 : Le premier de chaque poule monte en D3.
- b) Descentes en division inférieure :
 - Le nombre de descentes, dans chaque division, est fonction des descentes de Régionale et des montées de chaque division Départementale.

Rappel : Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée par une équipe de la même association désignée pour y monter.

~~En D1, D2 et D3, si une équipe se désiste deux fois, pour jouer dans une division à laquelle elle devait ou pouvait accéder, elle sera rétrogradée d'une division.~~

Les titres seront disputés, à la fin de chaque phase, dans chaque division, entre les 2 équipes ayant le meilleur résultat.

Ne peuvent disputer les titres que des joueurs ayant participé à, au moins, deux rencontres dans la phase en cours dans cette équipe ou dans une équipe de numéro supérieur et qualifiés pour cette équipe.

ANNEXE 1

12 - Amendes

Les amendes seront appliquées dans les conditions mentionnées ci-dessous :

Mise à jour sur « SPID » non faite :	3,00 €
Feuille de rencontre non envoyée (Voir article 7.2) :	3.00 €
Erreur sur feuille de rencontre :	3.00 €
Equipe incomplète (1 joueur manquant) :	4,00 €
- Il est accepté une équipe incomplète 3 fois par phase sans amende.	
Forfait simple :	7,00 €
Forfait général :	15,00 €

ANNEXE 2

BRÛLAGES

- Un joueur ne peut participer qu'à une rencontre pour un même tour
 - Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- Un joueur ayant disputé 2 rencontres est brûlé pour les équipes de numéro supérieur
 - Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- Lorsqu'un club est représenté par 2 équipes dans une même poule, 1 joueur ayant participé à une rencontre avec l'une des deux équipes ne peut plus jouer dans la seconde équipe, et cela quel que soit le numéro de chacune des équipes.
 - Sanction : Les points équipes du joueur « Brûlé » seront attribué à l'équipe adverse (Si deux CAS, défaite par 14/00 mais points de la défaite)
- Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.
 - Sanction : défaite par 14/00 mais points de la défaite

FORFAITS

- **Forfait simple**

L'équipe qui déclare forfait doit aviser obligatoirement son adversaire et la commission sportive intéressée.

- **Forfait général**

Une équipe d'une association est forfait général soit de son plein gré, soit à la suite de deux forfaits simples consécutifs ou non **au cours de la saison (1 forfait en 2^{ème} phase est un forfait général, s'il y a déjà eu un forfait en 1^{ère} phase).**

Lorsqu'une équipe d'une association est déclarée forfait général dans une division, elle est mise hors compétition pour la saison en cours et recommence la compétition deux divisions en dessous au début de la saison suivante. Aucune équipe de numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général ne peut accéder à la division considérée avant deux saisons.

Le forfait général d'une équipe d'une association entraîne la mise hors compétition pour la phase en cours de toutes les autres équipes d'un numéro supérieur à l'équipe ayant fait forfait général, uniquement dans leur championnat respectif (masculin ou féminin) et la descente de chacune de ces équipes dans la division inférieure à la fin de la phase considérée. Lorsqu'une équipe est mise hors compétition, tous ses résultats sont automatiquement annulés ainsi que les points résultats acquis contre cette équipe par ses adversaires.

- **Forfait lors de la première journée**

- Equipe bénéficiant du forfait : si à domicile, inscrire les noms des joueurs sur GIRPE ou SPID, si à l'extérieur, transmettre les noms des joueurs par mail au responsable de la compétition.
- Equipe forfait : Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de championnat dans une autre équipe de l'association.

- **Forfait lors des autres journées**

- Equipe bénéficiant du forfait : si à domicile, inscrire les noms des joueurs sur GIRPE ou SPID, si à l'extérieur, transmettre les noms des joueurs par mail au responsable de la compétition.
- Equipe forfait : Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

- **Forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison**

Si ce forfait correspond à la dernière rencontre d'une poule, les résultats vis-à-vis des autres équipes de la poule sont conservés. Lorsqu'une équipe est exempte lors de la dernière rencontre d'une poule, un forfait lors de la rencontre précédente est un forfait simple.

Si ce forfait est le deuxième forfait de la saison, il y a lieu d'appliquer les règles du forfait général pour le reclassement de l'équipe la saison suivante et les règles du forfait au cours de la dernière journée de championnat pour les résultats de l'équipe au cours de la saison.

Le forfait au cours de la dernière journée de championnat de la saison entraîne la rétrogradation de l'équipe de deux divisions.

- **Forfait au cours de la "journée des titres"**

Lors de la journée des titres, le forfait d'une équipe entraînera, pour celle-ci, la non accession à la division supérieure.